



Guide des Seniors

2026

Bien vieillir
à Aureilhan

Édito



Emmanuel ALONSO
Maire,
Président du
CCAS



Isabelle CHÉDEVILLE
Maire-Adjointe
aux Affaires
Sociales,
Vice-Présidente
du CCAS

Madame, Monsieur,
Chères Aureilhanaises et Chers Aureilhanais,

Comme chaque année, c'est avec plaisir que nous vous présentons cette édition 2026 du Guide des Séniors. Ce Guide est conçu comme un accompagnement pour la vie quotidienne à l'attention du plus grand nombre. Numéros utiles, dispositifs mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale, présentation de Services Municipaux comme le Centre de Santé, l'espace France Services ou le registre des personnes vulnérables : vous retrouverez toutes les informations pour bien vivre et bien vieillir à Aureilhan. Parce que chaque jour, Aureilhan est faite pour vous, et avec vous !

Nous vous souhaitons une belle lecture.

Emmanuel ALONSO
et Isabelle CHÉDEVILLE

Sommaire

- 3 Numéros utiles**
- 4 CCAS et CLIC**
- 6 Téléassistance**
- 7 Aidants**
- 8 Centre de Santé**
- 9 France Services**
- 10 Infographie 24h**
- 12 Associations**
- 13 Goûter des Aînés**
- 14 Temps forts annuels**
- 15 Culture**
- 16 Les gestes sécurité**
- 18 Registre des personnes vulnérables**



Toutes les dernières actualités sur :

- Le site : www.ville-aureilhan.fr
- La page Facebook : Mairie d'Aureilhan
 - Affichage extérieur Mairie
 - Panneau lumineux
- Réunions Publiques (Budget, travaux...)

Numéros utiles

URGENCES

Police : 17 - Pompiers : 18

Samu : 15 - Samu Social : 115

Commissariat de Police de Tarbes, 28 rue Georges Clemenceau - 65000 TARBES - Tél. : 05 81 75 23 00

LES SERVICES DE LA COMMUNE

Mairie d'Aureilhan

Pl. François Mitterrand - 65800 Aureilhan

Tél : 05 62 38 91 50

Horaires d'ouverture : 8h30-12h / 13h30-

17h30 du lundi au vendredi

www.ville-aureilhan.fr

Permanences conciliateur de Justice

patrick.delaporte@conciliateurdejustice.fr

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Président : Emmanuel ALONSO, Maire

Vice-Présidente : Isabelle CHÉDEVILLE,

Maire-Adjointe.

Permanences de Madame CHÉDEVILLE : le lundi de 16h00 à 17h30.

Tél : 05 62 38 91 50

Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan

Espace de Vie Sociale MJC

16 bis rue Jules Guesde - 65800 Aureilhan

Tél : 05 62 38 04 46

France Services

Permanences Défenseur des droits

3 place François Mitterrand

65800 Aureilhan

Tél. : 05 62 32 60 40

Police Municipale

2, avenue du Bois - 65800 Aureilhan

Tél. : 05 62 38 91 52

SANTÉ

Centre de Santé d'Aureilhan

1, place François Mitterrand

65800 Aureilhan - Tél. : 05 62 44 20 00

Centre Hospitalier de Tarbes

Bld de Latre de Tassigny - 65000 Tarbes

Tél. : 05 62 51 51 51

Polyclinique de l'Orneau

28, bld du 8 mai 1945. Tél. : 05 62 44 33 33

12, chemin de l'Orneau - 65000

Tarbes - Tél. : 05 62 56 40 40

Mutualité Française : Centre de Santé et de soins non programmés

28 boulevard du 8 mai 45 - 65000 Tarbes

Tél. : 05 62 90 42 20

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

8, place au Bois - 65000 Tarbes. Tél. : 36 46

Maison Départementale pour l'Autonomie

Place Ferré - 65000 Tarbes

Tél. : 05 62 56 73 50

France Alzheimer 65 -

Maison des Associations de l'arsenal

11, rue de la Chaudronnerie - 65000 Tarbes

Tél. : 05 62 38 14 49

Maltraitance - Tél. : 3977

Maison Départementale de la Solidarité

(assistante sociale), 5 rue Gaston Dreyf, 65000 Tarbes. Tél. : 05 62 56 73 02

Association des Paralysés de France (APF) du 65

9 rue des Gargousses - 65000 Tarbes

Tél : 05 62 93 86 07

DIVERS

Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

6, rue Gaston Manent - 65000 Tarbes

Tél. : 05 62 56 78 65

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Place Ferré - 65000 Tarbes

Tél. : 05 62 56 75 50

Caisse d'Allocations Familiales

6 ter, place au Bois - 65000 Tarbes

Tél. : 0 820 25 65 10

Info Escroqueries Tél. : 0 805 805 817

Préfecture Place du Général Charles de Gaulle - 65000 Tarbes - Tél. : 05 62 56 65 65

Bibliothèque ECLA (CA TLP)

24, avenue Jean Jaurès - 65800 Aureilhan

Tél. : 05 62 38 91 65

Transports sur réservation pour les personnes à mobilité réduite (CA TLP)

4 rue Brauhauban - 65000 Tarbes

Tél. : 05 62 93 13 93

Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) 65 - Consultations juridiques

6 bis rue du Maréchal Foch -

65000 Tarbes. Tél. : 05 62 34 96 73

3

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS analyse les besoins sociaux de la population et met en œuvre les politiques d'action sociale de la Ville d'Aureilhan.

Cet établissement public communal a ainsi trois grandes missions :

- Il accueille, oriente et aide les personnes en difficulté sociale ou financière sous la forme d'une aide d'urgence.

- Il accueille les retraités, les personnes âgées et leurs familles en Mairie afin de les informer, de les orienter et de les aider dans leurs démarches.

- Le CCAS assure un rôle de surveillance et de prévention ainsi que la coordination des services dédiés aux seniors : téléassistance, inscription sur le registre des personnes vulnérables et organisation annuelle du goûter des aînés.

Coordinnées

Centre Communal d'Action Sociale d'Aureilhan

Mairie d'Aureilhan

Place François Mitterrand

05 62 38 91 50 (Accueil Mairie)

mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

ccas@ville-aureilhan.fr



Permanences d'Isabelle CHÉDEVILLE, Vice-Présidente du CCAS



Madame Isabelle CHÉDEVILLE vous reçoit en Mairie, place François Mitterrand, sur rendez-vous le lundi de 16h00 à 17h30. Pour prendre rendez-vous, contactez le Service Accueil de la Mairie : 05 62 38 91 50.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Les CLIC constituent des points d'information de proximité pour les personnes âgées et leurs aidants, ils vous accompagnent dans votre projet de vie et vous aide dans vos démarches. Découvrez l'ensemble des aides, des services, des établissements et des actions de prévention à leurs côtés.

Tous les jeudis matin sur rendez-vous au
Centre Médico Social du Département,
12 impasse Lamartine, 65800 Aureilhan
Tél. : 05 62 56 75 50



« Goûter des
Aînés » 2025.

Le « Goûter des Aînés » : un rendez-vous prisé,
organisé au mois de janvier par le CCAS.
La prochaine édition se tiendra le samedi 24 janvier 2026
à 15h au Centre Jean Jaurès.

La téléassistance

Pensée pour sécuriser les personnes âgées en perte d'autonomie, à mobilité réduite ou en sortie d'hospitalisation, la téléassistance est un système d'alerte simple et sécurisant.

A Aureilhan, deux systèmes différents sont proposés, reliés soit à un boîtier simple, soit à un boîtier avec écran (voir images ci-dessous) :

- Le pendentif qui permet d'appuyer pour déclencher la procédure.
- La montre qui détecte une chute sans appui volontaire (utile en cas de malaise).

Un opérateur traite l'alerte le plus rapidement possible et gère la situation avec la personne.

Si l'abonné ne répond pas, dans un premier temps, l'opérateur contacte ses proches. Si la situation le nécessite, les secours sont appelés à intervenir.

Ce service est facturé entre 10 € et 18 € par mois, en fonction des revenus et du système choisi.

C'est un moyen simple et efficace pour continuer à vivre en toute sécurité à domicile et pour rassurer ses proches.

Pour tous renseignements, contactez le CCAS :

- au 05 62 38 91 50
- ou sur ccas@ville-aureilhan.fr



Boîtier avec écran.



Pour être en forme, pratiquez une activité physique ou effectuez une marche quotidienne d'une durée de 30 min à proximité de chez vous.



Aidants

Si vous accompagnez au quotidien un proche en perte d'autonomie, quel que soit son âge, alors vous êtes un aidant. Ainsi en France, 9,3 millions de personnes soutiennent jour après jour un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Aux alentours de 60 ans, près d'une personne sur quatre est aidante.

Que l'on soit père, mère, enfant, frère,

sœur, conjoint, ami, nous pouvons tous, à tout âge, être amenés à accompagner et soutenir un proche au quotidien. Ces aidants souffrent généralement d'isolement, d'épuisement et d'un manque de reconnaissance.

Vous souhaitez trouver du soutien pour vivre au mieux la situation, concilier votre vie d'aidant et votre activité professionnelle, vous informer, vous accorder du répit, vous acti-

ver pour votre santé, vous former, vous informer sur les aides et les ressources ? Pour cela, retrouvez un réseau d'acteurs qui œuvrent pour les aidants :

- **Pôle partenaires Aidants 65 :**

www.aidants65.fr

- **Association Française des Aidants :**

www.aidants.fr

- **Numéro unique mis en place par le Ministère du Travail, de la Santé et des solidarités :** 0 800 360 360

Centre de Santé municipal



Situé en centre - ville d'Aureilhan, à proximité de la Mairie et d'autres services publics avec des facilités de stationnement, le Centre de Santé dispose de :

- 5 cabinets de consultation
- 1 salle de réunion
- 1 bureau de direction
- 1 salle d'attente

Actuellement, cinq médecins généralistes, salariés par la Ville, assurent les consultations. Trois secrétaires sont chargées de l'accueil et des prises de rendez-vous. L'ensemble est coordonné par une Directrice.

Horaires d'ouverture du Centre :

Du lundi au vendredi :
8h30 - 13h et 14h - 19h30
Le samedi matin : 9h - 12h

Adresse :

1 place François Mitterrand (à côté de la Mairie)

Consultation sur rendez-vous au : 05 62 44 20 00

Contacts en dehors des horaires d'ouverture du Centre :

- en cas d'urgence, composez le 15*
- pour une consultation sans urgence vitale, composez le 116 117*

*numéros gratuits

France Services

L'Espace France Services d'Aureilhan vous accueille pour vous aider dans vos démarches administratives.

Les conseillères pourront vous accompagner dans diverses démarches du quotidien ou exceptionnelles : cartes grises ; informations de premier niveau concernant les dossiers de retraite ; aides aux démarches suite à un décès ; pré-demande pour les titres d'identité ; aide au renouvellement du permis de conduire ; demande ou utilisation du chèque énergie ; diverses

aides administratives en ligne ou en papier comme la création d'adresse mail, demande de complémentaire santé solidaire, demande de l'aide exceptionnelle santé, demande de logement social ; démarches fiscales comme la création d'un espace personnel en ligne, des explications diverses ou une mise en relation avec le Service des Impôts aux Particuliers.

Un Défenseur des Droits à Aureilhan (pour cause de litige avec une administration, de discrimination, de harcèlement discriminatoire ou sexuel, d'atteinte aux droits de l'enfant ou de litige avec des professionnels de la sécurité) : **sur rendez-vous** les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis matin de chaque mois.



Jours et horaires d'ouverture de l'Espace France Services :

Les lundis, mercredis et vendredis : 8h30-12h

Les mardis et jeudis : 8h30-12h et 13h30-17h

Pour une prise en charge efficace et rapide de votre dossier, nous vous conseillons de prendre préalablement rendez - vous avec les conseillères de France Services.



Adresse :

3 place François Mitterrand.



Je souhaite joindre l'Accueil :

05 62 32 60 40 ou

france.services@ville-aureilhan.fr

Une journée avec une famille à Aureilhan

Suivez la journée type d'une famille composée d'une grand-mère, une mère, un père, un adolescent et une petite fille. Ces interactions illustrent la diversité des services publics proposés à Aureilhan.



8H

La mère se rend au travail, en vélo. Elle bénéficie des aménagements afin de faciliter la pratique du vélo et améliorer la sécurité des cyclistes : abris-vélos, station-service et sas vélos aux feux tricolores.



6H30

C'est l'heure du lever pour la grand-mère. Elle habite à la **résidence pour personnes âgées autonomes « Les Jardins de la Tuilerie »**, construite en partenariat avec l'OPH 65 et située avenue Jean Jaurès.



7H

Le père part pour son footing matinal direction le **bois d'Aureilhan** et son parcours santé. Il s'entraîne pour la course Octobre Rose proposée au mois d'octobre.

16H30

DÉPART

Désireuse d'entamer une reconversion professionnelle et devenir assistante maternelle, la mère se rend au **Relais Petite Enfance « La Maison à Malices »**.



17H

Le père accompagne sa fille à l'**EMSA** pour son cours de judo.

16H15

A sa sortie du Centre de Santé, la grand-mère se rend au **CCAS**, qui propose un service de Téléassistance. Un gage de sécurité et de sérénité. Ensuite, elle ira lire un livre juste à côté, au **Square des Droits de l'Homme**, afin de profiter de cet espace de fraîcheur.



16H

Le fils se rend au **stade des Pompons Verts** : c'est l'heure de son entraînement de football.



20H



Le père et la mère se rendent à un **spectacle à l'ECLA**, repéré dès le lancement de la saison culturelle à la rentrée.

9H

Le père dépose sa fille à l'**Accueil de Loisirs**, situé rue Jules Guesde. Elle y passera une matinée pleine d'activités, mises en place par la MJC.



10H

La grand-mère se rend à **France Services**. Grâce aux conseils et à l'accompagnement des agents, elle réalise en ligne sa pré-demande de renouvellement de carte d'identité.



11H30

La mère file à la **Mairie** : elle a rendez-vous afin de refaire son passeport.



12H

C'est l'heure du déjeuner au **Restaurant Scolaire** pour les enfants du Centre de Loisirs. Il prépare les repas pour les 3 écoles de la Ville et le Centre de Loisirs. Cela représente 350 repas maximum par jour, soit plus de 50 000 repas chaque année.



13H

La grand-mère se rend au **Centre de Santé** composé de cinq médecins et d'une équipe administrative.



14H

La grand-mère se rend, avec son petit-fils, au **city-stade** et au **skatepark de l'EMSA**. Ensuite, elle emmènera sa petite-fille à l'**ECLA** pour qu'elle profite de l'aire de jeux, installée au sein du parc.



AUREILHAN A VOS CÔTÉS
AU QUOTIDIEN

Associations

Retrouvez toutes les associations et leurs coordonnées sur l'annuaire dédié disponible en Mairie et sur le site Internet.



Septembre 2025. Fête d'Aureilhan.

Pour feuilleter le Guide des
Associations en ligne,
scannez le QR code



6 septembre 2025. Rencontre avec les associations aureilhanaises.

GOÛTER des AÎNÉS 2026

*L'âge,
c'est dans
la tête !*



+ DE 70 ANS
GRATUIT

Sur inscription en Mairie

SAM. 24 JANVIER, 15H



Au Centre Jean Jaurès,
rue Jules Ferry

Ville d'



Temps forts annuels à Aureilhan

Des occasions pour se rencontrer



Goûter des aînés et bal dansant au mois de janvier. Pour les personnes âgées de 70 ans et plus et leurs conjoints, même s'ils sont plus jeunes.



Festival Celtique le 27 mars 2026



Fête locale à la fin du mois de septembre



Journées du patrimoine au mois de septembre (expositions, rencontres)



Octobre Rose (course et marches) début octobre



Saison culturelle

des mois d'octobre à juillet (séances de cinéma, concerts, théâtre, spectacles, conférences...)



Téléthon au début du mois de décembre



Fête foraine 2025.



Festival Celtique.



Fête locale.



Octobre Rose 2025.

**Retrouvez toute la programmation culturelle
de l'ECLA en ligne et en Mairie**

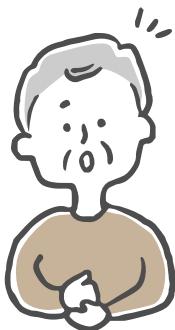
6 septembre 2025.
Ouverture de la
Saison Culturelle de
l'Espace Culture et
Loisirs d'Aureilhan
(ECLA).



*La programmation
se trouve aussi sur le site
de l'Espace Culture
et Loisirs d'Aureilhan (ECLA)
www.ecla-aureilhan.fr
Scannez le QR code*



Les gestes sécurité



Arnaques, délinquance : les points de vigilance, les réflexes et bonnes pratiques à adopter

A domicile et dans la rue :

- Je n'ouvre pas ma porte à un(e) inconnu(e).
- Si un visiteur se déclare comme agent du gaz, EDF, Police, etc. : je lui demande sa carte professionnelle.
- Je ferme toujours la porte de mon domicile à clé, et je ne laisse pas les clés sur la serrure.
- De nuit, j'évite de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles donnent sur la rue.
- Je ne détiens pas et je ne transporte pas d'importantes sommes d'argent liquide.
- Je range mes clés de maison et de voiture ainsi que mes papiers importants dans un lieu sûr.
- La nuit, je garde près de moi un téléphone et une lampe de poche.
- En cas de longue absence : je préviens mes voisins, je fais relever mon courrier, j'ouvre mes volets.
- Au moindre doute, je compose le 17 pour alerter la Police.
- Pour lutter contre le sentiment d'isolement, je participe à la vie associative.

Sur Internet :

- Ne jamais communiquer vos mots de passe et vos codes de carte bancaire.
- Ne jamais envoyer d'argent par Internet à une personne se faisant passer pour une de vos connaissances.
- Ne jamais cliquer sur les liens Internet dans un SMS ou dans un email.

Gestes à adopter en cas de fortes chaleurs

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (11-21 heures en cas de canicule) ;
- Préférez les activités sans efforts aux heures les plus chaudes ;

- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Si votre logement ne peut pas rester frais, passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, salle du conseil municipal, supermarché, musée, salle rafraîchie...) ;
- Ne buvez pas d'alcool ;
- Mangez en quantité suffisante des plats légers et riches en eau (fruits et légumes).

Pour vous rafraîchir, venez profiter des fontaines et des arbres du Square des Droits de l'Homme situés dans le Cœur historique.



Inscription sur le registre des personnes vulnérables



Depuis la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, un dispositif de veille et d'alerte a été instauré dans chaque commune. Il prévoit notamment la tenue d'un registre visant à faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement et ce lors de risques exceptionnels (canicule, très grand froid, épidémie, etc.).

À qui s'adresse ce registre ?

- Aux personnes âgées de plus de 65 ans, résidant à leur domicile, seules ou en couple ;
- Aux personnes de plus de 60 ans inaptes au travail ;
- Aux personnes adultes handicapées.

Comment s'inscrire ?

Toute personne se sentant en situation de fragilité et d'isolement peut demander son inscription au registre des personnes vulnérables.

Un représentant légal ou un tiers témoin de la solitude d'une personne peut également procéder à l'inscription de celle-ci après avoir recueilli son accord.

Quels sont les droits de la personne ?

Elle peut accéder à tout moment à son dossier personnel et doit informer de tout changement de situation.

Elle peut réclamer sa radiation du registre sur demande écrite.

Les informations communiquées restent confidentielles.

Quel est l'intérêt d'être inscrit sur ce registre ?

En cas de risque exceptionnel, les personnes inscrites sur ce registre seront contactées par les membres du CCAS de la mairie pour prendre de leurs nouvelles et connaître leurs besoins. Des solutions adaptées leur seront éventuellement proposées en fonction des situations.

Registre des personnes vulnérables

Feuillet d'inscription à détacher, compléter, signer et déposer ou envoyer à la Mairie.

Je soussigné(e)

NOM : Prénoms :

Né(e) le : à :

Adresse :

Téléphone :

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes vulnérables à contacter en cas de déclenchement du Plan d'alerte et d'urgence départemental ou du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
(cochez la case correspondant à votre situation) :

- En qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- En qualité de personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- En qualité de personne handicapée

Ma situation :

Je vis seule Je vis en couple Je n'ai pas de famille à proximité
Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :

NOM / Prénoms :

Qualité :

Adresse :

Téléphone :

DANS LE CAS OÙ LA DEMANDE N'EST PAS EFFECTUÉE PAR LA PERSONNE CONCERNÉE :

NOM / Prénoms :

Adresse :

Téléphone :

Lien avec la personne concernée :

Je déclare avoir recueilli l'accord de M/ Mme

pour l'inscription au registre des personnes vulnérables.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande. Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Fait à , le Signature



RESTONS CONNECTÉS !

**Retrouvez tous
les événements
et l'actualité
de votre Ville sur :**



www.ville-aureilhan.fr



Mairie d'Aureilhan